

Chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains

RNCP35825 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255s
Formacode(s)	24158, 24086, 24089
Code(s) ROME	F1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	20/11/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201080	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201130	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION EMILE PICO	78273830600011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains encadre et réalise les travaux d'installation de réseaux de distribution d'énergie électrique du domaine haute tension A et basse tension, ainsi que d'éclairage public.

ACTIVITÉS VISÉES

Le chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains travaille en autonomie et il est responsable de son équipe. Il rend compte à son supérieur de son activité, des problèmes ou des travaux imprévus lors du déroulement du chantier. Il est le garant de la qualité de la réalisation, du respect du planning et effectue les rapports d'activité journaliers ou hebdomadaires.

L'emploi s'exerce sur des chantiers en extérieur. Pour les réseaux aériens, le chargé de travaux travaille en hauteur, il

maîtrise les différents moyens d'ascension aux supports. Il s'assure que son équipe respecte les règles de sécurité et utilise les équipements de protection collective (EPC) et les équipements de protection individuelle (EPI). Il effectue les opérations hors tension ou sous tension suivant l'ordre de travail, avec une habilitation électrique délivrée par son employeur. Il possède une autorisation à intervenir à proximité des réseaux conformément aux règles environnementales.

Son activité s'exerçant dans l'environnement de la voie publique, il doit s'assurer de la bonne mise en œuvre de la signalisation temporaire. Il communique avec les différents acteurs du chantier : clients, exploitant, responsables, usagers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer des réseaux électriques du domaine haute tension A et raccorder des émergences
 - Déposer un réseau électrique aérien du domaine haute tension A.
 - Installer ou modifier un réseau électrique aérien du domaine haute tension A.
 - Installer des liaisons aéro-souterraines du domaine haute tension A et raccorder des émergences extérieures.
 - Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains.
2. Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser des branchements aux abonnés
 - Installer ou modifier un réseau électrique aérien basse tension.
 - Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique aérien basse tension.
 - Confectionner des liaisons aéro-souterraines du réseau basse tension et raccorder des émergences.
 - Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique souterrain basse tension.
 - Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains.
3. Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public basse tension
 - Installer ou modifier un réseau d'éclairage public aérien basse tension.
 - Installer un réseau d'éclairage public souterrain basse tension.
 - Entretenir et rénover un réseau d'éclairage public basse tension.
 - Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains.
4. Diriger des travaux de construction ou de modification de réseaux électriques
 - Préparer et organiser un chantier de construction ou de modification d'un réseau électrique.
 - Mener avec son équipe des travaux de construction ou de modification d'un réseau électrique.
 - Rendre compte de son activité et de celle de son équipe.
 - Encadrer des travaux à proximité des réseaux aériens et souterrains.

Blocs de compétences

RNCP35825BC01 — Installer des réseaux électriques du domaine haute tension A et raccorder des émergences

LISTE DE COMPÉTENCES

Déposer un réseau électrique aérien du domaine haute tension A

Installer ou modifier un réseau électrique aérien du domaine haute tension A

Installer des liaisons aéro-souterraines du domaine haute tension A et raccorder des émergences extérieures

Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35825BC02 — Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser des branchements aux abonnés

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer ou modifier un réseau électrique aérien basse tension

Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique aérien basse tension

Confectionner des liaisons aéro-souterraines du réseau basse tension et raccorder des émergences

Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique souterrain basse tension

Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35825BC03 — Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public basse tension

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer ou modifier un réseau d'éclairage public aérien basse tension

Installer un réseau d'éclairage public souterrain basse tension

Entretenir et rénover un réseau d'éclairage public basse tension

Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35825BC04 — Diriger des travaux de construction ou de modification de réseaux électriques

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et organiser un chantier de construction ou de modification d'un réseau électrique

Mener avec son équipe des travaux de construction ou de modification d'un réseau électrique

Rendre compte de son activité et de celle de son équipe

Encadrer des travaux à proximité des réseaux aériens et souterrains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises de TP possédant une activité réseaux électriques
- les entreprises spécialisées dans un secteur d'activité (éclairage public, réseaux souterrains)
- les collectivités territoriales (maintenance de l'éclairage public)
- les entreprises de production et distribution d'énergie électrique (EDF, ENEDIS, ELD - Entreprises locales de distribution d'électricité-)
- les agences de travail temporaire
- la construction ferroviaire et les réseaux de communication ne font pas partie de ce secteur d'activité

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains
- monteur en réseaux de distribution électrique
- monteur de lignes aéro-souterraines
- électricien de lignes et réseaux
- électricien d'éclairage public

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour la tenue de l'emploi, l'employeur doit délivrer au salarié après qu'il a suivi une formation à la prévention des risques correspondants :

- une habilitation B2V, H2V sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique (articles R. 4544-3, R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail complétés par l'arrêté du 19 juin 2014 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1989 portant approbation d'un recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique)
- une habilitation B2V, BR sur les installations d'éclairage extérieur (articles R. 4544-3, R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail)
- une habilitation B2T sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique (décret n° 82-167 du 16 février 1982 complété par l'arrêté du 17 janvier 1989 et modifié par l'arrêté du 19 juin 2014 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1989 portant approbation d'un recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique) applicable aux travaux aériens (TST-BT AER couvrant réseaux, branchements aéro-souterrains AER BRT et éclairage public AER EP) et au raccordement des émergences (TST-BT-EME)
- une autorisation de conduite en sécurité d'une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP) (articles R. 4323-31 et R. 4323-55 du code du travail et recommandation R. 486 de la CNAMTS)
- une autorisation d'intervention à proximité des réseaux - AIPR niveau encadrant (articles L. 554-1 à L. 554-4 et R. 554-1 à R. 554-39 du code de l'environnement).

L'employeur doit également assurer au salarié une formation à l'utilisation des équipements de protection pour les travaux en hauteur (échelles, grimpettes) (articles R. 4323-1 à 3 et R. 4323-104 et 106 du code du travail).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 133 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 055

Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 200 €
Selon la branche	7 469 € – 8 500 €
Prise en charge	Branches concernées
8 200 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 500 €	CPNE Branche Caoutchouc, CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
7 469 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	20/11/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP24673

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42765

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP24673

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35825/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
-----------------------------	---

Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2025 à 12/2026

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).